



## **Gestion de la non-conformité des fournisseurs**

### **Présentation**

Ce document établit un processus permettant de gérer une éventuelle non-conformité avec les politiques d'ADM et d'agir sur tout problème de non-conformité. ADM informera tous ses fournisseurs qu'elle n'acceptera que des éléments produits et contrôlés conformément à ses engagements.

Le protocole de non-conformité d'ADM soutient son engagement à identifier les non-conformités et à résoudre tout problème avec diligence. ADM attend les mêmes engagements de la part de ses fournisseurs. Ces protocoles devraient être étendus à l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, y compris leurs propres opérations et les fournitures achetées auprès d'autres parties.

ADM a pour objectif de résoudre rapidement les problèmes de non-conformité sans permettre ou favoriser de nouvelles non-conformités. Toutes les allégations vérifiables en matière de non-conformité feront l'objet d'une enquête. Les résultats de l'enquête définiront les actions à entreprendre, compte tenu de la gravité de la non-conformité et du degré d'influence qu'ADM exerce sur le fournisseur.

L'objectif d'ADM est de tirer parti de son influence de manière positive pour relever les défis et conduire la transformation sur le terrain. ADM est convaincue que l'engagement des fournisseurs sera la première étape de son action en faveur du respect de ses engagements et de l'amélioration continue.

### **Gouvernance et leadership**

ADM a mis en place un comité interne de règlement des griefs, chargé de l'analyse et de la prise de décisions sur les dossiers de griefs. Disposant d'un savoir-faire en durabilité et de représentants commerciaux, le comité fera appel à une expertise en conformité légale si nécessaire. Le cas échéant, la direction d'ADM peut être associée à des décisions spécifiques. L'avancement de la mise en œuvre des politiques d'ADM fait l'objet de rapports réguliers auprès du conseil d'administration.

### **Engagement des fournisseurs**

ADM communique ses attentes aux fournisseurs directs et demande leur collaboration pour respecter ses engagements tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

ADM attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment pleinement aux lois en vigueur et respectent des normes environnementales et sociales internationalement reconnues, en plus de son [Code de conduite](#) et de ses politiques. ADM collaborera avec ses fournisseurs pour améliorer leurs performances en matière de durabilité si nécessaire. Si l'entreprise entretient des relations d'achat à long terme ou récurrentes avec des producteurs ou des transformateurs primaires, ADM soutiendra ces fournisseurs dans leur démarche de mise en conformité.

ADM attend de ses fournisseurs directs qu'ils auto-évaluent constamment leur conformité vis-à-vis des politiques d'ADM. Les fournisseurs directs doivent faire part de leurs préoccupations ou demander des précisions sur les différents éléments des politiques d'ADM auprès de leur contact ADM lors de la création de l'accord d'approvisionnement. ADM attend de ses fournisseurs directs qu'ils agissent conformément aux politiques et aux engagements d'ADM et qu'ils exigent la même chose de la part de leurs fournisseurs. ADM collaborera avec ses fournisseurs directs pour soutenir la mise en conformité des fournisseurs indirects grâce à des mesures incitatives efficaces, des mécanismes de soutien et des systèmes de contrôle des achats. En cas de non-conformité réelle ou suspectée vis-à-vis des politiques d'ADM, ADM attend de ses fournisseurs directs qu'ils incitent leurs propres fournisseurs directs (les fournisseurs indirects d'ADM) à développer, mettre en œuvre et suivre un plan de mise en œuvre borné dans le temps afin de parvenir à leur mise en conformité et d'éviter ou de traiter rapidement les cas de non-conformité.